



Créée par l'Agence de Développement Touristique et Relais Territorial des OT&SI de l'Yonne, la marque départementale **Étap'Loisirs** recense et accompagne les hébergeurs touristiques dans l'**accueil des pratiquants de loisirs itinérants** afin de leur proposer des **prestations et aménagements adaptés à la pratique de leur activité** lors de leur séjour.

Étap'Loisirs prend en compte **4 types de pratiques sportives** : la randonnée pédestre, la randonnée équestre, le cyclotourisme et la pêche. Une charte de qualité a été établie pour chacune de ces pratiques.

Tous les types d'hébergements sont concernés : hôtels, campings, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, villages vacances, gîtes d'étape et de séjours...

Chaque professionnel labellisé **s'est engagé à assurer un accueil de qualité** et à proposer **des services et équipements adaptés** aux besoins des pratiquants de loisirs nature.

## Les engagements des hébergeurs



### Pour l'accueil des randonneurs à pied :

- conseil sur les itinéraires pédestres avec mise à disposition de cartes de randonnée,
- communication par affichage ou consultation des coordonnées des personnes ressources et des professionnels de la randonnée pédestre,
- conseil sur les itinéraires et visites des sites touristiques à proximité,
- mise à disposition d'un local sécurisé pour entreposer et faire sécher le matériel (sac à dos, chaussures...) à l'abri du froid et de l'humidité,
- prêt ou location de matériel de randonnée pédestre (boussoles, itinéraires, sac à dos) ou communication des coordonnées d'une structure proposant la location,
- possibilité de transport de bagages jusqu'au prochain hébergement (en option),
- mise à disposition d'un espace détente.



### Pour l'accueil des cavaliers :

- mise à disposition à l'arrivée d'un lieu dégagé et sécurisé pour le cheval,
- mise à disposition des informations touristiques et des services utiles au séjour dans le département (maréchal-ferrant, vétérinaires, pharmacies, commerces de proximité),
- conseil sur les itinéraires et visites des sites touristiques à proximité,
- communication par affichage ou consultation des coordonnées des personnes ressources et des professionnels de la randonnée équestre,
- mise à disposition d'un local sécurisé pour entreposer le matériel (selles, brides) à l'abri du froid et de l'humidité,
- fourniture d'un endroit de repos et détente pour les chevaux (au pré avec de l'eau, en stalle ou à l'attache sous abri ou en boxe avec paille et eau). Une aire de douche est également prévue.
- possibilité de transport de bagages jusqu'au prochain hébergement (en option),
- mise à disposition d'un espace détente.



#### **Pour l'accueil des pêcheurs :**

- l'hébergement est situé à proximité d'un cours d'eau ou d'une pièce d'eau (15 minutes de trajet maximum) référencés par les AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et présentant un intérêt certain pour la pêche,
- l'hébergement est ouvert au minimum 6 mois dans l'année,
- communication par affichage ou consultation des coordonnées des personnes ressources, des professionnels de la pêche et détaillants d'articles de pêche à proximité,
- conseils sur les lieux de pêche, sur les catégories de rivières et types de pêche à proximité (réglementation, période d'ouverture de la pêche, lieux d'obtention du permis de pêche...),
- mise à disposition d'un local sécurisé pour entreposer le matériel et faire sécher les vêtements ; ce local dispose d'un évier et d'un réfrigérateur afin de conserver les prises et appâts dans les meilleures conditions,
- mise à disposition un vivier avec bulleur pour la conservation des vifs,
- informations et conseils sur les activités annexes pour les accompagnants et mise à disposition de brochures touristiques,
- mise à disposition d'un espace détente,
- possibilité de parking pour stationner véhicule et bateau.



#### **L'accueil des cyclotouristes :**

- mise à disposition des informations touristiques et des services utiles au séjour dans le département (horaires de train, commerces de proximité, points de location vélo, réglementation),
- conseils sur les itinéraires à vélo et visites des sites à proximité,
- mise à disposition d'un local sécurisé pour entreposer le matériel (vélo, casques),
- mise à disposition d'un kit complet de réparation pour les petites avaries (matériel anti crevaison, câble de frein, jeu de clés classiques, pompe) et d'un espace nettoyage,
- possibilité de transport de bagages jusqu'au prochain hébergement (en option),
- mise à disposition d'une machine à laver et/ou d'un sèche-linge (gratuit ou payant),
- possibilité de location de vélo et de matériel adapté sur place ou auprès d'une structure proposant ce service,
- possibilité d'assurer un éventuel dépannage au cours d'une randonnée (gratuit ou payant),
- mise à disposition d'un "garage mort" pour le véhicule des cyclotouristes en itinérance,
- mise à disposition d'un espace détente.

Retrouvez la liste des hébergements labellisés sur  
[www.randonnee-yonne.com](http://www.randonnee-yonne.com)